

La solidarité au cœur de la cohésion sociale



La solidarité, notion centrale aux politiques sociales, comporte de nombreux enjeux d'étude dans une approche de recherche-intervention. Ceux-ci ont occupé les travaux du Professeur Knüsel tout au long de sa carrière. Analyse.

© Tof - photographie / Adobe Stock

Par **Marion Repetti**, professeure ordinaire, responsable de l'institut Travail social, Haute Ecole et Ecole Supérieure de Travail Social, HES-SO Valais-Wallis

Cet article fait partie d'[un dossier de dix articles](#), publié en collaboration entre REISO et l'Institut des sciences sociales (ISS) de l'Université de Lausanne. Celui-ci rend hommage au sociologue René Knüsel, professeur ordinaire en sociologie des politiques et de l'action sociale, de 2004 jusqu'à sa retraite en 2020. Ce corpus est articulé en trois sections : 1) Regards sociologiques sur l'État et ses politiques sociales, 2) Modèles d'interventions inclusifs et 3) Actions concrètes sur le terrain.

Coordinateurs de ce dossier, André Berchtold, professeur associé à l'ISS, et Jacques-Antoine Gauthier, maître d'enseignement et de recherche, ont ainsi « proposé à quelques ancien-ne-s collègues, au court comme au long cours, de prolonger encore un peu le cheminement commun » avec René Knüsel. « Il en est issu cet ensemble de réflexions parlant moins de travail que d'êtres humains, mais mettant toujours en avant une passion commune pour la justice et la discussion. » L'ensemble du dossier est publié conjointement sur REISO et dans un livre.

Imposée ou choisie, la solidarité constitue l'une des notions clé pour la compréhension de la politique sociale. Du fait de son rôle central pour la cohésion sociale, elle est fortement ancrée dans le politique et souvent débattue dans l'espace public. Évoquer la solidarité en appelle aux normes culturelles d'une société et aux rapports de forces qui la traversent.

Comment citer cet article ?

Marion Repetti, «La solidarité au cœur de la cohésion sociale», REISO, Revue d'information sociale, publié le 28 septembre 2023, <https://www.reiso.org/document/11373>

Développer de la recherche dans le champ de la politique sociale et de son application par le travail social nécessite de bien connaître le rapport que les personnes actrices entretiennent avec cette notion dans le contexte étudié. C'est particulièrement le cas dans le cadre de la recherche-intervention où une telle démarche peut favoriser le dialogue au sein des organisations de travail social.

La recherche-intervention dans le domaine des politiques sociales

L'étude des politiques sociales peut s'effectuer par différentes approches. L'une repose sur des outils statistiques qui offrent un regard sur le déploiement macrosocial de ces politiques et leurs effets socioéconomiques sur les populations aux niveaux régional, national ou international. En Suisse, les données publiées par l'Office fédéral de la statistique permettent par exemple de constater les impacts de certaines politiques sur les conditions de vie et la manière dont ils varient en fonction de critères sociaux (genre, âge, ethnicité). D'autres chiffres, tels que ceux produits par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), contribuent à situer la Suisse dans le contexte international, en comparant par exemple les effets sociaux d'une politique particulière avec ceux de politiques semblables à l'étranger.

La recherche dans le domaine des politiques sociales peut également reposer sur des méthodes qualitatives. Celles-ci visent à comprendre la manière dont ces politiques sont perçues et vécues par les autorités qui les développent, les professionnel-le-s et les bénévoles qui les mettent en œuvre, ainsi que les publics qui en bénéficient.

Parmi les modalités de recherche qualitative figure la recherche-intervention. Celle-ci place les scientifiques au service des personnes actrices de la politique sociale, dans le but de développer de nouveaux programmes et modes d'intervention ou de modifier des dispositifs existants^[1]. Sa portée dépasse l'objectif de la compréhension pour aller vers une visée transformative et innovante.

Fondamentalement inscrit dans l'histoire de la politique sociale et du travail social^[2], ce type de démarche implique de la part des chercheuses et des chercheurs une compréhension large et fine du contexte étudié. Il nécessite une proximité forte avec les acteurs et actrices de la politique sociale (autorités, professionnel-le-s et bénévoles du travail social, publics), une compréhension de la place qu'elles et ils accordent à la notion de solidarité et la définition qu'elles et ils en ont.

Le principe de solidarité dans la politique sociale

Historiquement, la mise en place de politiques sociales par les autorités publiques a notamment donné lieu à des communautés de solidarité imposée sur lesquelles reposent notamment les assurances sociales^[3].

Celles-ci sont organisées de manière formelle avec pour objectif de socialiser certains risques (chômage, vieillesse, handicap), c'est-à-dire de les faire porter par l'ensemble de la société plutôt que par les individus.

Bien que cette solidarité couvre la population à l'échelle nationale, elle ne touche souvent pas toutes les catégories sociales de façon identique. La distinction entre les groupes couverts par la solidarité et ceux qui en sont exclus se fait généralement sur la base de critères sociaux explicites, parmi lesquels le genre, l'âge et la citoyenneté, ainsi qu'à partir de logiques implicites liées aux normes de justice sociale et aux rapports sociaux. La cohésion sociale repose cependant aussi sur des solidarités informelles entre des groupes d'individus qui s'engagent dans des actions contribuant au bien-être de la population, notamment de manière bénévole.

Le rapport culturel à la solidarité varie également dans le temps et dans l'espace. Alain Supiot relève par exemple que l'Europe anglophone n'entretient pas le même rapport avec le principe de solidarité que la majorité des pays

continentaux ^[4]. Outre-Atlantique, Nina Eliasoph ^[5] et Nicolas Duvoux ^[6] montrent que la notion de solidarité imposée est souvent perçue par les États-Uniens comme un sujet trop délicat du point de vue politique pour faire l'objet d'un débat public, du fait de son lien fort au principe d'un État contraignant. Elles-ils lui préfèrent la notion de « communauté », qui accorde une plus grande place à l'idée de liberté individuelle et de participation choisie.

En Suisse, le rôle de la solidarité imposée fait aussi l'objet de différentes interprétations culturelles entre les régions. Fréquemment, cantons germanophones et francophones entendent différemment la responsabilité de l'État dans l'organisation de la cohésion sociale ^[7].

Le principe de solidarité dans le travail social

Le principe de solidarité se situe également au cœur du travail des professionnel·le·s et des bénévoles de l'action sociale à qui il revient d'implémenter les politiques sociales ^[8]. Si celles-ci déterminent les cadres légaux à partir desquels les aides, les dispositifs et les programmes doivent être développés, elles peuvent aussi comporter une certaine marge d'interprétation face à laquelle les acteurs et actrices du travail social doivent se positionner.

Cette marge d'interprétation peut par exemple toucher à l'évaluation des aides auxquelles ont droit différents individus et groupes, aux stratégies à développer pour permettre aux publics de connaître leurs droits sociaux, à la sélection des publics légitimes devant être inclus dans les dispositifs et les programmes et à la manière de les aider de façon juste. En même temps, du fait des exigences posées par le cadre légal, la pratique des professionnel·le·s du travail social est souvent marquée par une tension entre l'aide à apporter et le contrôle à exercer sur les publics ^[9]. Loin de relever de l'évidence, l'opérationnalisation de la solidarité implique donc nécessairement des débats, parfois des conflits entre les personnes qui en assument la responsabilité.

Inclure la notion de solidarité dans la recherche-intervention

Intervenir en tant que chercheuses ou chercheurs dans les terrains de la politique sociale nécessite de connaître le rapport culturel et structurel à la solidarité qui s'y déploie, ainsi que les normes et pratiques qui s'y rattachent. Ces différents éléments peuvent faire l'objet d'accords ou de désaccords tacites ou explicites entre les parties prenantes, tant au sein d'une organisation qu'avec ses partenaires.

Les scientifiques doivent donc porter une attention particulière à la place dévolue à la solidarité dans leurs terrains d'intervention. Cela peut par exemple signifier pour elles et eux de se demander : « quelles sont les règles implicites et explicites sur lesquelles se basent les personnes actrices pour déterminer quel soutien est octroyé et à qui ? » ; « quelles sont les valeurs relatives à la solidarité auxquelles l'organisation se réfère pour orienter son action ? » ; « existe-t-il des désaccords voire des conflits au sein de l'organisation au sujet de la manière de mettre en œuvre le principe de solidarité, et si oui, lesquels ? ».

Ce travail favorise, pour les chercheurs et chercheuses impliqué·es, le développement d'une compréhension fine de l'organisation avec laquelle ils et elles collaborent, et de mieux calibrer leur intervention. Néanmoins, une telle démarche peut aussi être entreprise de façon conjointe entre les professionnel·le·s de la recherche et leurs partenaires, et renforcer le dialogue au sein de l'organisation. Cela peut notamment constituer l'occasion pour les participant·e·s de prendre un temps de recul pour penser la manière dont le rapport à la solidarité marque leur pratique, le sens donné à ce principe, ainsi que les éventuels aspects qui s'y rattachent et qu'ils et elles souhaitent clarifier, voire repenser.

Porter une attention particulière au principe de solidarité dans le contexte d'une recherche-intervention constitue donc tant une nécessité qu'une opportunité. Cela permet aux chercheuses et chercheurs de mieux comprendre le

contexte dans lequel elles et ils interviennent. Cela procure également l'occasion aux acteurs et actrices du terrain de la politique sociale de renforcer leurs liens ^[10] et d'intervenir d'autant mieux auprès de leurs publics ^[11].

^[10] Ruelland, Isabelle et Rhéaume, Jacques. (2020). Fondements théoriques et méthodologiques de la recherche-intervention : communication et démocratie dans des organisations sociosanitaires. *Communiquer*, 30, 11-32.

^[11] Langermann, Patricia Madoo et Niedbrugge, Gillian. (1998). *The Women Founders: Sociology and Social Theory 1830-1930*. McGraw Hill.

^[12] Tabin, Jean-Pierre. (2022). *Politiques sociales comparées*. HETSL.

^[13] Supiot, Alain. (2005). Sur le principe de solidarité. *Zeitschrift des Max-Planck-Instituts für europäische Rechtsgeschichte*, 6, 67-81.

^[14] Eliasoph, Nina. (1998, traduction française 2010). *L'évitement du politique : Comme les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*. Paris : Economica.

^[15] Duvoux, N. (2015). *Les oubliés du rêve américain*. Paris : PUF

^[16] Mueller, Sean et Dardanelli, P. (2014). Langue, culture politique et centralisation en Suisse. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 21(4), 73-830 ; Bülmann, Marc, Vatter, Adrian, Dlabac, Olivier et Schaub Hans-Peter. (2013). *Libérale Romandie, radikale Deutschweiz ? Kantonale Demokratien zwischen Repräsentation und Partizipation*. *Swiss Political Science Review*, 19(2) : 157-188.

^[17] Définition internationale du travail social.

^[18] Keller, Verena. (2006). *Aider et contrôler*. Lausanne : EESP.

^[19] Ruelland, Isabelle et Rhéaume, Jacques. (2020). Fondements théoriques et méthodologiques de la recherche-intervention : communication et démocratie dans des organisations sociosanitaires. *Communiquer*, 30, 11-32.

^[111] Au sujet de la solidarité et de l'action sociale, voir Serge Paugam (2011). *Repenser la solidarité*. Paris : PUF. Sur la solidarité et la politique sociale, voir Jean-Pierre Tabin (2022). *Politiques sociales comparées*. Lausanne : HETSL.

Précédemment paru dans ce dossier :

- Lucile Franz et Maëlle Meigniez, [«Pour une sociologie des politiques sociales»](#), REISO, Revue d'information sociale, publié le 25 septembre 2023
- Jean-Pierre Tabin, [«Aux origines de l'État social en Suisse»](#), REISO, Revue d'information sociale, publié le 21 septembre 2023